



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits humains

Question écrite n° 27144

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la possibilité pour les femmes enceintes de donner le cordon ombilical après l'accouchement. En effet, l'établissement du sang a lancé dernièrement une campagne visant à informer les femmes à ce sujet. Ce procédé, sans risque pour la mère et l'enfant et qui n'est douloureux ni pour l'un ni pour l'autre, permet de sauver de nombreuses vies. En effet, le don du cordon, ou plus exactement du sang qui reste dans le cordon après l'accouchement, permet de traiter une variété de maladies sanguines, osseuses, génétiques et du système immunitaire chez les enfants. Les cellules souches qui le composent sont une bonne alternative aux cellules de moelle osseuse chez l'enfant et chez l'adulte dans les maladies hématologiques, malignes ou non et diminuent notamment la réaction du greffon contre l'hôte en cours de greffes apparentées et non apparentées. Les scientifiques espèrent d'ailleurs utiliser ces cellules souches pour enrayer ou traiter les maladies du cœur, le diabète, la maladie de Parkinson, l'Alzheimer, les grandes brûlures et même le VIH et le sida. Pourtant, alors que le don du cordon existe en France depuis 1995, avec l'ouverture à Besançon de la première banque publique de stockage de ce type de cellules sanguines, alors que la France a été la première, en 1998, à avoir opéré une greffe de cellules souches à partir du sang du cordon chez un enfant atteint de la maladie de Fanconi, ce procédé est méconnu. Et seules neuf maternités dans l'hexagone sont habilitées à effectuer ces prélèvements. La France est en retard par rapport aux autres pays et elle n'est aujourd'hui qu'en 16e position en matière de stockage de sang du cordon ombilical. Ainsi, alors que sont stockées dans le monde près de 300 000 unités de sang placentaire, la France ne disposerait que d'un peu plus de 6 000 unités. Or, il faudrait neuf unités de sang de cordon pour 100 000 habitants pour satisfaire la demande d'un pays, ce qui équivaut, en France, à 50 000 unités, environ huit fois plus que la quantité actuelle. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour rattraper ce retard, pour former les personnels et équiper les hôpitaux pour que le cordon ombilical ne soit plus considéré comme « un déchet opératoire » mais bien comme un véritable espoir pour l'avenir de la médecine régénérative et comme une réelle possibilité de traiter de nombreuses maladies.

Texte de la réponse

L'usage thérapeutique du sang de cordon ombilical allogénique repose sur les caractéristiques de ces cellules qui sont proches des cellules souches hématopoïétiques de la moelle osseuse. Elles ont cependant des caractéristiques un peu différentes, et notamment leur immaturité qui permet de diminuer le risque de réaction du greffon contre l'hôte. L'utilisation a été initialement restreinte aux enfants en raison de la nécessité d'une richesse cellulaire suffisante par unité de sang placentaire pour la prise du greffon. Les résultats récents d'utilisation de deux unités de sang placentaire sont très prometteurs comme en témoigne l'extension de ce type de greffe aux adultes. Ainsi le recours au sang placentaire augmente d'année en année, ces greffes représentent 15,3 % des allogreffes réalisées en France en 2007, la plaçant au premier rang des pays européens pour ce type de greffes. Au total, près de 10 000 greffes allogéniques à partir de sang placentaire ont été réalisées dans le monde et peu à peu les indications de ces greffes se rapprochent de celles des greffes

réalisées avec les autres types de cellules. En ce qui concerne les possibilités d'utilisation de ces cellules pour traiter des maladies du coeur, des maladies neurologiques dégénératives, les brûlures ou le diabète, les travaux restent encore extrêmement préliminaires au stade de la recherche fondamentale excluant toute indication de greffe autologue à partir de ces cellules dans un proche avenir. À la suite de la réalisation de la première greffe allogénique de cellules de sang de cordon en 1988 à l'hôpital Saint-Louis, a été créée la première banque de sang de cordon également à l'hôpital Saint-Louis. Celle-ci a été suivie de l'ouverture de deux autres banques à Besançon et à Bordeaux, constituant le Réseau français de sang placentaire. Devant l'augmentation du nombre de greffes de sang de cordon, le groupe stratégie de greffe de cellules souches hématopoïétiques de l'Agence de la biomédecine a proposé un objectif de conservation en France de 10 000 unités de sang placentaire. Dans ce cadre, selon une procédure approuvée par le comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine le 15 mai 2007, l'Agence de la biomédecine a retenu quatre candidatures pour la création de nouvelles banques de sang de cordon à usage allogénique. Ces quatre projets (CHU de Poitiers et de Montpellier, EFS Île-de-France et Rhône-Alpes) pourront dans les mois qui viennent bénéficier d'une aide au financement de 900 000 euros sur trois ans pour participer à l'extension du nombre d'unités de sang placentaire conservées en France à usage allogénique. Dans le même temps, l'Agence de la biomédecine réfléchit en partenariat avec l'Établissement français du sang à l'organisation de réseaux de maternités permettant d'augmenter encore le nombre d'unités de sang de cordon mis à la disposition des patients dont l'état de santé nécessiterait une greffe de cellules souches hématopoïétiques allogénique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27144

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5837

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7452